

COMMISSION des Officiels Techniques N°2025-2

Réunion plénière

Mercredi 17 décembre 2025 - Visioconférence

Présents : Maxime COUPON (CDA07/26), Olivier BARDOT, Myriam BEGEL, Sophie GUILLON (CDA01), Yolande JERINTE (CDA42), Daniel JOSIEN, François JOUSSE, Michaël JOUSSE, Michèle MONACHON, Georges MOUY (CDA74), Benjamin RIBERON (VP formation), Patrick RICHARD, Katy RICHARD, Gilles SAHUC (VP sportif)

Excusés : Pierre GUILLON, Matthieu HENRY (Directeur Général), Hélène KRZEPISZ (Secrétaire générale), Jean-Michel LEGRAND, Matthieu RICHARD, Paul-Henri VALOUR, Maxime ZAJKO (CDA43)

Début de la réunion : 20h05

1. Coursus des formations – nouveautés

Pas de changement dans la filière running ou secrétariat informatique.

■ Au niveau Juge-assistant :

- Le module M001 « responsabilité et éthique » peut se passer en autonomie (elearning). Des difficultés pour certains à finaliser.
- Plus qu'un seul module « pour les officiels » : M180 Se situer sur un stade & Principes généraux de l'athlétisme sur piste

Echanges :

Que ce soit au niveau Ligue ou dans les Comités, nous recevons de nombreux messages de licenciés ayant des difficultés pour finaliser le M001. Des problèmes techniques ont bien été signalé par l'OFA, qui est la seule entité qui a la main sur le M001 en autonomie. A notre niveau, nous ne pouvons que transmettre à l'OFA

Le module M180 doit donc dorénavant couvrir l'ensemble des spécialités, y compris la marche athlétique. Néanmoins s'agissant d'un niveau assistant, les connaissances attendues restent basiques et avant tout pratique. L'organisation de ce module en présentiel est fortement encouragée. Nous sommes toujours en attente d'un support type pour guider les attentes.

Bien que le document national permette de valider la certification après une seule compétition dans la spécialité, **l'avis de la Commission AURA est de continuer à demander 2 compétitions** pour valider une qualification de juge-assistant.

Les comités sont fortement incités à proposer aux stagiaires d'effectuer leurs pratiques dans différentes spécialités de manière à avoir une vision le plus large possible des fonctions d'officiel.

■ Au niveau juge :

- La qualification de juge-assistant de la spécialité devient un prérequis.

Echanges :

Il est rappelé qu'avant d'être évalué au niveau Juge, une phase formative complète est nécessaire : 1 compétition par discipline (pour les concours), plusieurs compétitions couvrant tous les types de courses.

PARTENAIRES MAJEURS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Carsat
Auvergne-Rhône-Alpes



AG2R LA MONDIALE



Crédit Mutuel

- Jeune Juge devenant U18-cadets :
 - Un Jeune Juge Apprenti (JJA) devenant Cadets est automatiquement juge-assistant de 4 spécialités (départs, courses, sauts et lancers) après avoir obtenu le module M001.
 - Un Jeune Juge Confirmé devient automatiquement Juge de la spécialité après avoir obtenu le module M001 et le module pratique M311 « prise de responsabilité du JJ ».
 - Un Jeune Juge Expérimenté devient automatiquement Juge de la spécialité après avoir obtenu le module M001 et le module pratique M311 « prise de responsabilité du JJ » et obtient par équivalence le module de niveau 3 de la spécialité (« Vérification des épreuves de [...] »). Il doit néanmoins suivre le module « Posture de Chef Juge » et attendre d'avoir 18ans pour être évalué et obtenir la qualification de Chef Juge.
- Au niveau administratif :

L'OFA délègue un certain nombre de tâches aux ligues :

 - Les QCM et questionnaires de satisfaction sont envoyés au niveau de la Ligue.
 - Pour la parution au calendrier des formations, il y a une manipulation supplémentaire à faire : « publication web = OUI » dans les infos complémentaires.
 - Pour les modules en visioconférence, bien mettre le sous-sous-type à « FOAD » dans la description de l'événement.

Si besoin de support SI-FFA AFS, demander à Michaël JOUSSE.

2. Outil Suivi de stagiaires

Les comités sont informés que la Ligue souscrit à cet outils proposé par Arbitrage Athlétisme. A ce jour les comités 38, 69 et 74 l'utilise.

Une présentation rapide de l'outil est faite, à l'issue de laquelle les comités 63, 07/26 et 73 demandent des informations complémentaires.

3. Calendrier des formations à venir

Module	Date
Vérification des épreuves de courses (M197)	09/03/2026 (visio)
Vérification des épreuves de sauts (M198)	10/03/2026 (visio)
Vérification des épreuves de lancers (M199)	11/03/2026 (visio)
Coordonner une équipe de départ (M203)	12/03/2026 (visio)
Posture de chef juge (M195)	13/03/2026 (visio)

Pour le M195, on renouvelle la formule de l'an passé ; à savoir que le module est ouvert en priorité aux personnes inscrites sur les formations de spécialité de la même semaine.

Running : sur un week-end fin mars en proposant les 3 modules pour l'arbitrage cross, route et trail/montagne

Photofinish : accord pour une formation dans le CDA01 avec Gregory. Idée d'organiser une formation continue pour les chronométreurs déjà expérimentés (avec Matsport).

EDM : formation installation sur les régionaux lancers longs + reg en salle (manipulation)

Remarques et commentaires :

- Relancer Philippe DULON pour formation formateur
- CDA réfléchir aux formateurs

4. Dotations des officiels

- Indemnités : ON NE CHANGE RIEN
 - Différenciation entre les niveaux de qualifications : OUI pour inciter à passer Cheffe
 - PACA : 70€ par juge et par compet'
 - CDA07/26 : indemnités versées aux clubs, avec dans l'idée de participer
- Dotations équipements :
 - Michèle : pas trop descendre le nombre de compet' pour rester sur une valorisation
 - Tablette pour la pluie (type paperdry)
 - K-Way avec des poches qui ferment
 - Veste mi-saison avec des manches
 - Polo (léger et clair)
 - Critères : 5 compet' annuel

5. Sujets divers

Maxime : quota jury EC trop important surtout le 1 pour 1 → relève de la CSO

Fin de la réunion : 22h23

Michaël JOUSSE

